



Charte du Syndicat des Cinémas de Proximité

PRÉAMBULE

Le Syndicat des Cinémas de Proximité réunit des salles indépendantes, implantées au cœur des territoires urbains et ruraux, engagées dans une démarche citoyenne, culturelle et sociale. À l'heure où l'accès à la culture constitue un enjeu démocratique majeur, notre syndicat affirme son attachement aux valeurs de proximité, de diversité culturelle, de transmission et de solidarité.

Cette charte exprime les fondements de notre engagement collectif, ainsi que les principes qui guident notre action au service des exploitants, de leurs partenaires, des territoires, des collectivités et des publics.

NOS VALEURS

1. La proximité comme engagement fondamental

Nos salles sont des lieux de vie au cœur des territoires.

Elles incarnent une proximité :

- Géographique, dans les villes et sur l'ensemble du territoire, dans un objectif d'en assurer le maillage le plus fin et le plus solidaire ;
- Humaine, dans la relation quotidienne que nous entretenons avec notre public
- Culturelle et sociale, en lien étroit avec les acteurs associatifs, éducatifs et culturels locaux.

Cette proximité fonde notre légitimité et nourrit notre action.

2. Une programmation éclectique et inclusive

Nos établissements proposent une offre cinématographique ouverte, articulant :

- Le cinéma art et essai et les films grand public, dans une logique de complémentarité ;
- Une attention particulière à la jeunesse, avec une programmation adaptée, conçue en faveur du renouvellement des publics et de l'éducation à l'image.

Un engagement envers les publics éloignés ou empêchés : personnes âgées, en situation de handicap, ou privées de liberté.

3. Une politique d'animation exigeante et vivante

Nos actions d'animation sont guidées par trois principes :

- La transmission de la culture cinématographique ;
- Le partage des œuvres et des points de vue ;
- La rencontre entre les publics, les œuvres, les artistes et les idées.

4. Une politique tarifaire accessible et solidaire

Nous défendons une politique tarifaire adaptée et cohérente avec les réalités de terrains : dans le respect des formes juridiques des exploitations, spécificités et typologies économiques des territoires.

5. L'incarnation de nos salles

Chacune des salles adhérentes est unique : elles sont portées par des équipes (salariées ou bénévoles) investies, reconnues sur leur territoire, qui incarnent au quotidien l'identité et les valeurs du lieu.

Elles sont des espaces de service public culturel, profondément ancrés dans la vie locale.

6. La responsabilité environnementale

Conscientes de leur responsabilité environnementale, les salles de cinéma intègrent pleinement les principes du développement durable et s'engagent à répondre aux enjeux du dérèglement climatique à travers des pratiques écoresponsables.

NOS MISSIONS ET NOTRE OFFRE DE SERVICES

Le Syndicat des Cinémas de Proximité accompagne, soutient et représente ses adhérents dans une démarche collective, solidaire et structurante.

1. Représentation et défense

Nous assurons la représentation de nos membres auprès des institutions, des collectivités, des organisations et partenaires professionnels et institutionnels.

Nous portons une voix commune et engagée, la valorisation et la reconnaissance du rôle essentiel des cinémas de proximité au plus près des territoires et des publics.

2. Conseil et soutien au quotidien

Le syndicat est un espace de ressource et de solidarité.

Nous accompagnons les exploitants dans leurs démarches, leurs projets et leur structuration et la prise en compte des enjeux de transition écologique de la filière.

3. Accompagnement des élus locaux

Parce que les collectivités sont des partenaires majeurs, nous œuvrons à une pédagogie active auprès des élus, afin de les sensibiliser à l'intérêt culturel, social et économique des cinémas de proximité.

4. Ressources humaines

Nous accompagnons nos adhérents sur les enjeux de gestion, de formation et de développement des équipes, dans un souci de qualité de travail, de reconnaissance et d'évolutions constantes de leurs compétences, de fidélisation des équipes et de pérennisation des savoir-faire.

CONCLUSION

Le Syndicat des Cinémas de Proximité affirme, par cette charte, son attachement à une vision humaine et ambitieuse de l'exploitation cinématographique : un cinéma partagé, incarné, accessible et vivant.

CONTACT / INFOS / ADHÉSION

Marie VASSORT - Coordination

06.28.01.81.26

contact@syndicat-cinemas-proximite.fr